



## Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais (HRC)

Très tôt (fin 2009), le GR Riviera s'est intéressé à l'accès à l'HRC par transport public.

Il a malheureusement vite été convaincu que la desserte serait insuffisante si elle se limitait aux moyens prévus, aussi bien depuis la Riviera que depuis le Chablais, en particulier en termes de facilité et de temps d'accès, de confort minimal, surtout pour les nombreux patients amenés à se rendre à cet hôpital pour des soins ambulatoires, de cadence et probablement de capacité. C'est pourquoi le GR Riviera est intervenu à plusieurs reprises, aussi via le comité, auprès de différentes instances, pour signaler son inquiétude, mais surtout pour fournir une piste en complément des mesures prévues officiellement (prolongement de la ligne 201 des VMCV et amélioration des lignes de bus de la région) sous forme du **CONCEPT** suivant: **création d'une halte, Rennaz** par exemple, **sur la ligne CFF du Simplon, couplée avec un transport hectométrique** (espèce d'ascenseur horizontal ou de métro automatique, comme le connaissent plusieurs aéroports ou villes).

*Ci-dessous et dans l'ordre chronologique inverse, voici le détail de ces interventions ainsi que quelques événements en relation avec cette problématique.*

---

### 2019

- **21 novembre:** au vu de l'importance des frais supplémentaires, facturés par les VMCV, que sont censées supporter les communes de Noville et Rennaz depuis qu'elles sont desservies par la ligne 201 pour/de l'HRC, celles-ci menacent de ne pas les payer. Un compte-rendu de la séance du 21 novembre avec des représentants des VMCV et de toutes les communes concernées par cette ligne est disponible [ici](#).
  - **29 août:** la citrap-vaud, invitée à l'inauguration de l'HRC, y est représentée par un membre du GR Riviera. La mise en service de ce nouvel hôpital est prévue pour la fin de l'automne 2019, après le déménagement à Rennaz des patients hospitalisés à Monthey, Montreux, Aigle, Vevey Providence et Vevey Samaritain.
-

## 2018

- **8 avril:** votant sur un référendum, les citoyens de Villeneuve ont [refusé](#) un crédit pour des travaux à la rue des Remparts. Le résultat de cette votation a une influence directe sur le choix du parcours, dans la localité, de la ligne de trolleybus 201 prolongée (sans caténaire) jusqu'au nouvel hôpital Riviera-Chablais à Rennaz : la ligne doit désormais éviter le centre du bourg et [longer le lac](#), dans le sens Vevey Rennaz.

En vue de cette votation, le comité de la citrap-vaud avait publié un [communiqué de presse](#) en date du 20 mars. Dans sa [décision du 28 mars](#) sur un recours (à propos de la brochure d'explications éditée en vue du vote), critiquant accessoirement ce communiqué de presse considéré par les recourants comme une «intervention [inadmissible] dans un scrutin de compétence communale», le Conseil d'Etat a écrit que notre association «[est] libre [...] d'exprimer [son] point de vue» et il a [rejeté ce grief](#). Juste avant le 8 avril, les mêmes recourants se sont ensuite tournés vers la Cour constitutionnelle pour [faire appel](#) de cette décision du Conseil d'Etat, avec demande de mesures provisionnelles pour reporter le vote populaire. La Cour constitutionnelle ne les a pas accordées, mais a annoncé que ce deuxième recours serait instruit.

Dans ce même [communiqué de presse](#), la citrap-vaud insistait sur l'emplacement de l'arrêt de bus près de la gare CFF: il faut qu'il ne s'en éloigne pas (maintien de la situation actuelle).

---

## 2017

- **28 septembre:** le Conseil d'Etat annonce deux [demandes de crédit](#) qu'il va présenter au Grand Conseil dans le cadre du prolongement jusqu'à l'HRC de la ligne de trolleybus Vevey – Villeneuve.
- **23 août:** dans sa **séance de ce jour**, le Conseil d'Etat vaudois donne une [réponse](#) écrite à l'interpellation que lui a transmise le Grand Conseil le 2 mai 2017. D'autres informations sont disponibles [ici](#).
- **30 mai: un communiqué de presse publié par le Canton annonce que, dès l'ouverture du nouvel hôpital Riviera-Chablais (HRC), la flotte des 16 trolleybus VMCV (ligne Vevey – Villeneuve, prolongée jusqu'à Rennaz), renouvelée dès mi-2018 dans le cadre de la garantie d'emprunt accordée par le Canton en janvier 2017, sera formée de véhicules pouvant circuler aussi sur batteries.** Cette nouvelle technique, étudiée depuis 2012 par les VMCV et leurs partenaires parmi d'autres variantes, a pu être adoptée au vu des résultats de divers tests; elle permettra à ces trolleybus de circuler entre Villeneuve et l'HRC sans qu'une ligne aérienne ne doive être installée sur le prolongement (env. 3 km) jusqu'à l'HRC de la ligne actuelle Vevey – Villeneuve. Cette grande première aux VMCV apaisera probablement les inquiétudes apparues ces derniers temps dans la population lors de la récente mise à l'enquête de l'électrification du nouveau tronçon, solution privilégiée dans un premier temps. D'autres informations sont disponibles [ici](#).
- **2 mai:** le Grand Conseil vaudois décide de transmettre au Conseil d'Etat une [interpellation](#) traduisant la crainte que le prolongement de la ligne 201 ne puisse être réalisé à temps pour l'ouverture de l'HRC; le Conseil d'Etat y répondra ultérieurement.
- **27 avril:** dans un [communiqué de presse](#), l'ATE (Association Transport et Environnement) Vaud plaide pour une mise en place rapide de TP de qualité pour desservir le nouvel hôpital dès son ouverture; de plus, elle déplore, comme la citrap-vaud, la toute récente fermeture du guichet CFF de Villeneuve, alors que, dès l'ouverture de l'HRC, de nombreux voyageurs supplémentaires vont transiter par cette gare, sur le trajet pour ou depuis l'hôpital.
- **16 mars:** sans remettre en cause le tracé projeté du prolongement de la ligne 201 jusqu'à l'hôpital, le Conseil communal de Villeneuve [intervient](#) au sujet de la ligne aérienne.
- **16 février:** le bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud [annonce](#) pour le mois de mars 2017 la mise à l'enquête des travaux de



prolongement de la ligne VMCV

201 de Villeneuve à Rennaz. Le même jour a lieu une [séance d'information](#) à l'intention des habitants de Villeneuve, dont une relation figure [ici](#).

## 2015

- **5 novembre:** la Citrap assiste à la [conférence de presse](#) de Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat.

[Sujets traités:](#) développement de l'offre ferroviaire, réorganisation des lignes de bus régionales, extension du tarif Mobilis, plan de mobilité d'entreprise de l'hôpital Riviera-Chablais, ainsi que chantiers et projets routiers dans le Chablais, notamment en vue de [l'ouverture de l'hôpital](#).

Dès lors, le [rapport final de la desserte de l'hôpital](#) est public. Un rapport de synthèse (court résumé du rapport final) est disponible [ici](#).

- **2 octobre:** participation de la Citrap à la [4e et dernière réunion du Groupe de concertation](#) pour les projets de mobilité liés à l'HRC, sous la présidence de Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat.

Autres participants et sujets abordés: comme le 24 janvier 2014 (voir ci-dessous); en particulier: décision de ne pas donner de suite au rapport sur le transport hectométrique; les études faites sont conservées et seront peut-être utiles suivant l'évolution de la situation.

- **15 septembre:** la Citrap reçoit le rapport final sur un éventuel transport hectométrique, comprenant un *rapport de synthèse*, un *rapport technique*, une *étude d'opportunité*, une *analyse territoriale* et d'autres aspects.
  - **21 mai :** [liaison](#) prévue entre Bex et l'HRC (extrait de 24 heures du 21 mai 2015).
  - **8 mai:** aux côtés du GMC (Groupe Mobilité Chablais) et de l'ATE, participation de la Citrap à la rencontre annoncée le 6 mars.
  - Décisions unanimes:
    - compléter le rapport technique (version 2) par un volet territorial et par un volet relatif aux autres aspects davantage qualitatifs pouvant influencer la décision sur l'opportunité d'un transport hectométrique ;
    - valider l'abandon d'une desserte de l'hôpital par un transport hectométrique lié à la ligne CFF du Simplon.
  - **6 mars:** participation de la Citrap à la [3e réunion du Groupe de concertation](#) pour les projets de mobilité liés à l'HRC, sous la présidence de Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat. Autres participants et sujets abordés: comme le 24 janvier 2014 (voir ci-dessous); en particulier: présentation succincte de la 2e version du rapport sur le transport hectométrique. Décision, sans opposition mais avec en tout cas 2 abstentions (celles de la Citrap): ne pas demander de compléter ce rapport. De plus, décision est prise d'organiser une séance entre la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) et les associations concernées (citrap-vaud, ATE et GMC [Groupe Mobilité Chablais]) à propos des [remarques](#) faites, sur demande de la DGMR, par la Citrap à réception de la 1ère version du rapport sur le transport hectométrique.
  - **25 février:** la Citrap reçoit la 2e version, datée du 10 février 2015, du rapport technique sur l'opportunité d'une desserte de l'HRC par un transport hectométrique.
- 

## 2014

- **3 octobre:** participation de la Citrap à la 2e réunion du Groupe de concertation pour les projets de mobilité liés à l'HRC, sous la présidence de Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat. Autres participants et sujets abordés: comme le 24 janvier (voir ci-dessous).
- **29 septembre:** seule des trois associations concernées (ATE Vaud, GMC, Citrap), la Citrap reçoit la 1ère version, datée du 3 juin 2014, du rapport technique sur l'opportunité d'une desserte de l'HRC par un transport hectométrique. La Citrap est priée de communiquer ses [commentaires](#) d'ici au 14 novembre en vue d'une 2e version du rapport, ce qu'elle fait dans le délai demandé.
- **28 février:** *24 heures* publie un [article](#) à propos de la desserte prévue ou étudiée pour l'HRC.
- **7 février:** au vu d'une prise de position des CFF, la Citrap [retire](#) sa double opposition déposée le 25 février 2013 lors de la mise à l'enquête d'importants travaux sur la voie CFF entre Lausanne et Villeneuve.
- **24 janvier:** participation de la Citrap à la 1ère réunion [1ère réunion du Groupe de concertation](#) pour les projets de mobilité liés à l'HRC, sous la présidence de Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat. Y sont conviés des représentants
  - de différents services de Vaud (mobilité, routes, santé publique, développement territorial) et du Valais (routes, transports et cours d'eaux)
  - de dix communes du Chablais (VD et VS), de Chablais Agglo, du Service des affaires intercommunales de la Riviera
  - de l'HRC et du Syndicat des Fourches
  - des TPC, des VMCV, de CarPostal, des CFF
  - de l'ATE VD, du GMC (Groupe Mobilité Chablais) et de la Citrap-Vaud.

Mme Gorrite et divers intervenants présentent

– l'état d'avancement du projet de l'HRC et de son plan de mobilité ;

– les mesures de mobilité liées à l'ouverture de l'HRC : études

1. du prolongement de la ligne 201 des VMCV;

2. <sup>SEP</sup> d'une réorganisation des lignes de bus dans le Chablais (VD et VS);

3. de l'opportunité d'une desserte par un transport hectométrique lié à une halte CFF.

---

## 2013

- **11 décembre:** à l'occasion d'un *Café écolo* organisé à Villeneuve par les Verts du Chablais en collaboration avec ceux de la Riviera, la Citrap Vaud présente son concept de liaison par TP (voir en tête de cette page) avec l'HRC.
- Autres intervenants: Karl Halter, directeur de projet pour l'HRC / Christophe Jemelin, expert en mobilité / Dimitri Simos, vice-président de l'ATE.
- **Novembre:** le n° 16 de *Hôp!nfo*, édité par les Amis de l'HRC, signale, [en page 8](#), que les CFF étudient la possibilité d'un arrêt *Rennaz* sur la ligne CFF, comme demandé par le Grand Conseil le 29 mai 2012.
- **18 octobre:** l'ATE Vaud, la Citrap et le GMC (Groupe Mobilité Chablais) écrivent à la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite pour lui demander de [convoquer le Groupe de concertation](#) pour les projets de mobilité liés à l'HRC, conformément à l'annonce faite le 10 décembre 2012.
- **6 septembre:** la Municipalité de Rennaz décide de délivrer le permis de construire l'HRC. Aucun recours contre cette décision n'est déposé.
- **27 juin:** la cheffe du Département de l'Intérieur, Mme Béatrice Métraux, [valide le PAC 313](#) et son règlement d'application, avec les compléments figurant dans la convention du 13 mai 2013.
- **4 juin:** la section vaudoise de l'ATE, le Groupe Mobilité Chablais et la Citrap Vaud publient un [communiqué de presse](#) annonçant le **retrait de leurs oppositions** au PAC 313 et au projet de construction de l'HRC.
- **13 mai: la Citrap retire deux oppositions, à savoir celle contre le PAC 313 et celle contre le projet de construction.**

En effet, après de longues négociations, la section vaudoise de l'ATE, le Groupe Mobilité Chablais et la Citrap Vaud signent **une convention avec l'Etat de Vaud et l'Hôpital, portant sur l'accessibilité au futur site de Rennaz.**

Cette convention règle plusieurs modifications du PAC même et de son règlement d'application. **En particulier, elle stipule: l'Etat de Vaud et l'Hôpital garantissent que l'aménagement d'un éventuel transport hectométrique, dont la faisabilité est à l'étude, est réalisable avec tous les secteurs du PAC (station d'arrivée).**

A relever : l'excellent climat qui a régné lors des discussions sur les propositions constructives amenées par les associations.
- **25 février:** la Citrap dépose une **3ème opposition**. Dans le cadre de l'enquête publique de l'Office fédéral des transports pour des **travaux d'automatisation et de rénovation de la ligne CFF Lausanne–Villeneuve (–Roche)**, la Citrap demande
  - – que le nouveau système de signalisation et les installations annexes prévus soient compatibles avec l'éventuelle création d'une halte à Rennaz;
  - – que les CFF profitent des importants travaux prévus en gare de Vevey pour aménager les aiguillages côté ouest de façon que deux trains arrivant de ce côté, l'un de Cully, l'autre de Chexbres, et qui devraient stationner à Vevey, puissent entrer en gare simultanément, ce qui n'est pas possible actuellement.
- **9 janvier:** la Citrap dépose une **2e opposition**, cette fois contre le **projet de construction de l'hôpital**, par crainte que notre idée de transport hectométrique, si elle est jugée réalisable, ne puisse être concrétisée parce que les plans ne l'auraient pas prévu ! Cette opposition pourra être retirée le 13 mai (voir à cette date).

---

## 2012

- **10 décembre:** la Citrap prend part à une **réunion «Hôpital–Rivelac–Chablais Agglo»**. Présidée par M. Pierre-Yves Maillard et avec la participation de la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, elle réunit des représentants de ces trois organismes, de deux départements (santé et action sociale / infrastructures et ressources humaines), de deux Services (mobilité et développement territorial), des communes de la Riviera et du Chablais vaudois et valaisan, ainsi que du Groupe Mobilité Chablais, du Conseil lémanique pour l'environnement et de l'ATE Vaud.

But: officialiser le Groupe de concertation annoncé, qui sera présidé par Mme Nuria Gorrite.

- **29 octobre:** nous déposons une **opposition au PAC 313** (plan d'affectation cantonal) pour le futur hôpital Riviera-Chablais afin d'obtenir que notre concept y figure, au moins sous forme d'une éventualité vu que l'étude prévue par le Grand Conseil n'est pas encore faite, ni même commencée. Cette opposition pourra être retirée le 13 mai 2013 (voir à cette date). De leur côté, l'ATE Vaud et le **GMC** font aussi opposition au sujet des TP.

- **7 mars encore:** également avec le **CLE** et le **GMC**, nous écrivons aux membres de la **Commission parlementaire** chargée d'examiner l'EMPD (exposé des motifs et projet de décret) relatif au futur hôpital Riviera-Chablais: nous leur demandons une **augmentation de Fr. 250'000.- du crédit d'étude pour les TP** afin d'élargir celle-ci à la faisabilité d'un transport hectométrique entre le futur HRC et une nouvelle halte (Rennaz) à créer sur la ligne CFF.

**20 mars:** lors d'une séance présidée par M. Pierre-Yves Maillard, chef du département vaudois de la santé et de l'action sociale, et réunissant des représentants de son département, de celui des infrastructures, de l'HRC ainsi que du **CLE**, du **GMC** et de l'ATE Vaud, nous expliquons cette demande et notre concept. M. Maillard propose alors qu'elle soit transmise à la Commission parlementaire avec un préavis positif; il décide aussi d'associer nos quatre associations aux travaux en relation avec les TP d'un Groupe de concertation «Hôpital–Rivelac–Agglo Chablais».

**Dans son rapport du 25 avril 2012**, la Commission parlementaire propose au Grand Conseil d'accepter notre demande d'augmentation du crédit d'étude.

**29 mai:** à l'unanimité, le **Grand Conseil vote le crédit complémentaire** que nous demandons.

- **7 mars:** conjointement avec le Conseil lémanique pour l'environnement (**CLE**) et le Groupe Mobilité Chablais (**GMC**), la citrap-vaud.ch intervient auprès du **Service du développement territorial vaudois**, dans le cadre de la consultation du projet d'agglomération **Rivelac** (Riviera et environs): nous demandons qu'y figure l'idée d'un transport hectométrique entre le futur HRC et une nouvelle halte (Rennaz) à créer sur la ligne CFF.

---

## 2010

- **7 octobre:** l'ATE Vaud et la citrap-vaud.ch se sont adressées à **M. Pierre-Yves Maillard**, chef du département vaudois de la santé et de l'action sociale, au sujet de cette même desserte.
- **12 mai:** nous proposons au **Conseil d'Etat vaudois** notre **concept** pour la desserte de l'HRC, avec un argumentaire étoffé et des cartes détaillées.